



BARBELL UNION

CENTRE DE PERFORMANCE | COACHING | SANTÉ

RÈGLEMENT INTÉRIEUR COACHING & AUTRES SERVICES

Article I. Objet

Le présent règlement est applicable aux locaux et équipements mis à la disposition des usagers de la salle de sport Barbell Union. A cet effet, ces derniers se soumettront aux dispositions de ce présent règlement. Ils devront en outre se conformer aux instructions données par le personnel de l'établissement et respecter les prescriptions et interdictions décidées par la direction de Barbell Union.

Article II. Dispositions générales

- La salle et ses activités sont placées sous la responsabilité de coachs sportifs diplômés, gérants, ou employés de Barbell Union.
- Les activités de **vente de produits, de promotion et de coaching ne sont pas autorisées** au sein de Barbell Union, sauf accord de la direction.
- Le port d'un t-shirt qui pourrait promouvoir votre activité (notamment avec un tee shirt imprimé d'un "COACH" dans le dos) n'est pas autorisé au sein de l'établissement.
- La Direction se réserve le droit d'exclure du Club, par lettre motivée avec Accusé de Réception, toute personne qui ne respecterait pas ces dispositions générales.

Les gérants : Alan Gavarin, Matys Koné, Antoine Jourdan